



Password : TYH8VS



**VOIE ELECTRONIQUE**

Région de Bruxelles-Capitale

Nos références:

05/12/2024/BE/AUT/1.964.527/BWI/VRC/

ASSOCIATION HOSPITALIÈRE  
D'ANDERLECHT, D'ETTERBEEK,  
D'IXELLES, DE SAINT-GILLES -  
HÔPITAUX IRIS SUD  
Madame Catherine GOLDBERG  
Rue Baron Lambert 38  
1040 Etterbeek  
Email:direction.generale@his-izz.be

---

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2024/1964527]

Votre contact : Rocca Vincent - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/563.41.82

E-mail: vrocca@environnement.brussels

**Coordonnées du(des) demandeur(s) :**

ASSOCIATION HOSPITALIÈRE D'ANDERLECHT, D'ETTERBEEK, D'IXELLES, DE SAINT-GILLES - HÔPITAUX IRIS SUD

Rue Baron Lambert 38, 1040 Etterbeek

**Lieu d'exploitation : Rue Docteur Huet 79, 1070 Anderlecht**

---

Coordonnées du permis de base : 1768655

**Demande de modification de permis ayant pour objet : ajout de la rubrique 173 concernant le stockage et l'utilisation de substances reprises à l'annexe 14 du règlement REACH**

Madame,

Après examen de votre dossier de demande d'extension, nous estimons que les données fournies dans votre courrier du 20/11/2024 ne permettent pas d'évaluer les incidences de votre demande sur l'environnement. En effet, les informations transmises ne sont pas assez précises et des incohérences figurent dans les informations transmises pour les différents sites concernés.

Les documents décrits ci-dessous constituent des compléments d'information essentiels et nécessaires à l'instruction de votre dossier :

1. Un tableau des installations classées indiquant le nom des substances ainsi que le détail des quantités ajoutées en rubrique 173 en litres
2. Note d'évaluation des incidences détaillant en quoi les modifications demandées n'augmentent pas significativement les nuisances pour l'environnement/le public et reprenant notamment les informations suivantes :
  - Les modalités de stockages
  - Les modalités d'utilisation et les laboratoires concernés
  - Une description des mesures et/ou des installations prévues sur base des meilleures technologies disponibles afin de bien maîtriser et valablement limiter le risque pour la santé humaine et pour l'environnement
  - Une confirmation de l'absence de rejets hors du local d'utilisation (à l'égout, vers l'atmosphère,...)
  - La quantité utilisée par année
  - La gestion des déchets dangereux générés
3. Les fiches de données de sécurité des substances
4. Un plan indiquant le lieu de stockage et les laboratoires où sont utilisées de ces substances
5. Une copie de l'autorisation octroyée par la commission européenne au fabricant ou à un acteur en amont de votre chaîne d'approvisionnement (pour produits Roche/DiaSorin/Sebia/BIO-RAD Laboratories si substances rejetées à l'égout)

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



6. Une votre notification faite à l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) par l'hôpital, en application de l'article 66 du règlement CE 1097/2006 (REACH) (pour produits Roche/DiaSorin/Sebia/BIO-RAD Laboratories si substances rejetées à l'égout)
7. ou une déclaration certifiant que les conditions d'exemption d'autorisation définies à l'article 56 §3 du règlement CE 1907/2006 (REACH) pour des activités de recherche et de développement scientifiques\* sont respectées (produits DiaSorin et Sebia lorsque le système de collecte prévu dans les appareils de ces marques est utilisé/également possible pour les produits Roche/BIO-RAD Laboratories si collecte des effluents)

*\* Recherche et développement scientifiques : toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an et par substance de l'annexe XIV.*

8. Un avis du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) sur les installations classées qui y sont soumises, accompagné des plans sur lesquels le SIAMU aura apposé son cachet (seul **un exemplaire** des plans cachetés nous est nécessaire). Pour faire cette demande d'avis, il y a lieu de compléter le formulaire de demande et la fiche descriptive qui sont disponibles sur le site web du SIAMU : [www.pompiers.brussels](http://www.pompiers.brussels) (cliquez sur urbanisme, environnement, lotir puis téléchargez les formulaires). Cette demande d'avis doit être accompagnée d'un exemplaire du dossier de demande modification de permis d'environnement complet avec la liste des rubriques et les plans.

En conséquence, nous ne pouvons pas déterminer si les modifications auxquelles vous souhaitez procéder impliquent ou non une augmentation substantielle des nuisances et dès lors nous ne sommes donc pas en mesure de procéder à la modification de permis d'environnement demandée.

Si vous êtes en mesure de compléter votre dossier, **vous pouvez réintroduire** auprès de nos services **une nouvelle demande de modification de permis dûment complétée des éléments d'informations précisés dans ce courrier.**

Dans le cas contraire, vous devrez introduire une demande de permis d'environnement portant sur les installations décrites ci-dessus.

Nous vous rappelons qu'il est interdit, sous peine d'infraction, d'exploiter des installations sans avoir obtenu une autorisation en bonne et due forme.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours vous est ouvert, ainsi qu'à tout intéressé, auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.

Dir  Digitaal ondertekend door  
Barbara Dewulf  
Vrijdag 10 december 2024 17:11  
ale adjointe





# AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Un Extension / Transformation de PE de classe 1B a été **refusé** par Bruxelles Environnement - BE le ..../**12/2024** à ASSOCIATION HOSPITALIÈRE D'ANDERLECHT, D'ETTERBEEK, D'IXELLES, DE SAINT-GILLES - HÔPITAUX IRIS SUD situé Rue Baron Lambert 38 à 1040 Etterbeek pour des installations situées à :

**Rue Docteur Huet 79, 1070 Anderlecht**  
Référence BE : 1.964.527

Nature de l'activité: Hôpital

**Refus de la demande de modification du permis d'environnement existant**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environment.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes : .....

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le .....  
(*date de fin de l'affichage + 30 jours*)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : [www.ombuds.brussels](http://www.ombuds.brussels)
- par mail : [plaintes@ombuds.brussels](mailto:plaintes@ombuds.brussels)
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du ..... au ..... (*durée d'affichage : 15 jours*)

par (Nom, prénom) :

Signature :



# BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvvergunningen

Een Uitbreiding / wijziging milieuvvergunning van klasse 1B werd door Leefmilieu Brussel - LB aan ZIEKENHUISVERENIGING VAN ANDERLECHT, VAN ETTERBEEK, VAN ELSENE, VAN SINT-GILLIS - IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID gelegen Baron Lambertstraat 38 te 1040 Etterbeek **geweigerd op ..../12/2024** voor de uitbating gelegen:

**Dokter Huetstraat 79, 1070 Anderlecht**  
N° LB: 1.964.527

Aard van de activiteit: Ziekenhuis

**Weigering van een aanvraag van een wijziging van een bestaande milieuvvergunning**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environment.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op ..... (*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: [www.ombuds.brussels](http://www.ombuds.brussels)
- per mail: [klachten@ombuds.brussels](mailto:klachten@ombuds.brussels)
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van ..... tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)  
door (naam + voornaam):

Handtekening :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environment.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956

